Mise à jour du protocole Covid-19

Compte Test - 2020-09-06 17:46:29 - Vu sur pharmacie.ma

Le ministère de la Santé vient de mettre à jour le protocole de prise en charge des personnes affectées par le Sars-CoV-2 pour écourter la durée du traitement des Covid-19+ et réduire la pression sur les structures de soins. Les cas symptomatiques bénins bénéficieront désormais d'une prise en charge à domicile. L'identification des cas suspects repose sur l'observation des symptômes de cette affection : toux, mal de gorge et difficultés respiratoires, etc. Quand il s'agit d'un cas probable, le traitement commencera après l'examen clinique et devancera le test PCR. Les sujets ayant une température supérieure à 38° seront inclus dans la catégorie des cas suspects, sauf si l'hyperthermie est engendrée par une autre pathologie bien identifiée. Le nouveau protocole considère également tout patient présentant une infection respiratoire aiguë nécessitant une hospitalisation comme un cas suspect. On classe aussi dans cette catégorie les malades ayant eu un contact avec une personne probable ou affectée par le Sars-CoV-2, en lien avec un foyer infectieux identifié, un professionnel de santé exerçant dans une structure hospitalière ou un laboratoire chargé des analyses médicales et du dépistage de la pandémie. Les malades ayant présenté une anosmie ou une agueusie feront partie de la catégorie des cas possibles ou plausibles, et il en est de même pour les personnes décédées sans cause apparente dans le cas où le décès fait suite à un essoufflement et que le défunt a côtoyé des personnes suspectes ou atteintes du nouveau coronavirus.